

CTL du 18/03/2019

SECONDE CONVOCATION

Nous avons mené le combat dans ce CTL !!!

L'essentiel de l'ordre du jour était composé du budget et de la fusion des SPF.
Les 2 autres OS ne s'étaient pas rendues à la première convocation
En lisant notre déclaration liminaire du 18/03/2019, vous comprendrez notre démarche qui nous a permis de développer nos arguments, et de bien faire connaître au Directeur le positionnement de FO DGFIP 66

A l'issue de ce CTL très tendu, que savons nous de plus ?
Le DDFIP vient d'avoir l'accord de la DG pour prendre un bail local dans la banlieue de Perpignan, pour installer un SIP en déconcentration de Perpignan et de Cabestany.
Le projet sur Rivesaltes est très avancé.
Il est situé Allée Joffre entre la Mairie et l'office du tourisme.
La poste et différentes activités privées rejoindraient ce nouveau site.
Il s'agira pour nous d'un plateau non aménagé que nous amènerons nous mêmes.
La livraison est prévue début 2020
Le plateau est dimensionné pour une fourchette allant de 32 à 40 agents.
Ouf on ne dépasse pas le fameux plafond de 50, imposé par la géographie revisitée.
Et voilà, nous venons de prononcer un concept complètement tabou dans ce CTL.
On a pas le droit d'en parler.
C'est interdit, pas illégal tout de même, légitime c'est sûr, le DDFIP nous répond JOKER, quand nous l'interrogeons sur ce sujet.
Il nous demande ce que nous pensons de ce projet et nous lui répondons JOKER aussi, car en ne connaissant pas la géographie revisitée accompagnant cette déconcentration vers la banlieue de Perpignan, comment se prononcer valablement ?
La Direction essaye tout de même de nous rassurer en nous indiquant que le SIE, pendant de ce SIP délocalisé, restera bien à Perpignan.
Le DDFIP nous confirme que cette opération nécessitera des redécoupages sectoriels au sein des SIP.
Voilà où nous en sommes sur ce sujet.

Abordons maintenant la partie budget de ce CTL.
Quand nous dénonçons le manque de moyens, le DDFIP nous explique que la gestion est saine dans un budget contraint.
Nous raisonnons des deux côtés de la parité en mode inversé.
Les économies réalisées même si elles pénalisent la qualité du travail sont vues comme un progrès par la Direction.
Pour nous la détérioration du service public et des conditions de travail des agents, conséquence de ces économies ne constitue pas un progrès.

Venons en maintenant à la fusion des SPF.

Ce sujet est édifiant, car si les autres fusions sont envisagées avec la même logique on peut s'inquiéter pour les agents et le service public

Les dernières statistiques de la Direction datant de février 2019 indiquent un retard au niveau de la publication des actes de 251 jours au premier bureau et de 156 jours au deuxième bureau.

Parmi les prérequis pour pouvoir fusionner, la convergence des délais de publication est une nécessité.

Dans le calendrier prévisionnel la DG doit donner le GO juridique le 9 avril 2019

La direction sait déjà que ce délai de convergence ne sera pas rempli et que la DG ne pourra pas donner ce GO juridique, mais on fait comme si ...

La solution a été tout d'abord que le bureau le moins en retard attende l'autre.

Ensuite on a bien vu qu'essayer de réduire l'écart c'était un peu mieux.

Pour FO DGFIP 66 l'arrêt de la fusion, c'est bien mieux.

Et quand on demande pourquoi au fait, faut il fusionner ?

Le DDFIP nous répond que c'est pour assurer le même service public pour tout le département

LES FUSIONS A VENIR PARTICIPENT DE LA MEME LOGIQUE.

ON VEUT LE MEME SERVICE PUBLIC POUR TOUS

EN S' ALIGNANT VERS LE BAS